

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

479^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 6 octobre 2014, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller
M. René Roy, directeur général et secrétaire-trésorier agit
comme secrétaire de la séance.

Est absent : M. Francis Perron, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2014-10-258

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

2014-10-259

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de séance mentionnée en titre.

Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire 2 septembre 2014

La conseillère Germaine Leboeuf demande des informations concernant le branchement des communautés rurales à la haute vitesse et la mairesse informe qu'il y a une étude dont les coûts sont très élevés et que présentement le dossier est non fermé.

La mairesse Diane Aubut donne de l'information sur le remplacement du directeur général et secrétaire-trésorier; elle demande de l'information sur l'éclairage de scène du centre communautaire et le directeur général informe qu'il est disponible pour certaines activités; concernant le rendez-vous d'automne, l'activité a été reportée à une fin de semaine d'octobre prochain.

5. Administration générale

5.1 Dépôts de statistiques

5.1.1 Consommation électrique

5.1.2 Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel et eau.

5.2 Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de septembre.

5.3 Adoption des comptes

2014-10-260

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 276 792,02 \$.

| | |
|---------------------------|----------------|
| Liste des comptes payés | 83 237,87 \$; |
| Liste des comptes à payer | 135 225,77 \$; |
| Liste des salaires | 58 328,38 \$. |

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

5.4 Encaissements

Les encaissements reçus au cours du mois de septembre 2014 sont de 513 494,37 \$.

5.5 États financiers des revenus et dépenses au 31 août 2014

Les états financiers des revenus et dépenses au 31 août 2014 ont été transmis par courriel durant le mois de septembre et déposés à la table du conseil en date de ce jour.

5.6 Refinancement d'un prêt suivant le règlement numéro 2003-219

ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement numéro 2003-219 pour effectuer des travaux de traitement de surface dans le chemin des îles;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade se propose de refinancer un montant total de 69 700 \$ en vertu du règlement d'emprunt 2003-219;

ATTENDU QUE le refinancement est inférieur à 100 000 \$ et que la municipalité peut transiger directement avec l'institution financière;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition de Desjardins Entreprises au taux de 4,10 % pour un terme de 5 ans;

2014-10-261

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyée par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte l'offre qui lui est faite de Desjardins Entreprises pour un emprunt de 69 700 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2003-219 au prix de 100,000 % au taux de 4,10 %, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

Desjardins entreprises

| <u>Versements</u> | <u>Taux</u> | <u>Années</u> |
|-------------------|-------------|-------------------|
| 12 700 \$ | 4,100 % | 15 septembre 2015 |
| 13 300 \$ | 4,100 % | 15 septembre 2016 |
| 13 900 \$ | 4,100 % | 15 septembre 2017 |
| 14 600 \$ | 4,100 % | 15 septembre 2018 |
| 15 200 \$ | 4,100 % | 15 septembre 2019 |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE la mairesse Diane Aubut et le directeur général et secrétaire-trésorier René Roy sont autorisés à signer la convention de renouvellement.

Adoptée.

5.7 Dépôt du rôle d'évaluation pour l'année 2015

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, l'année 2015 sera la deuxième année de l'exercice financier du rôle triennal 2014, 2015 et 2016 et a été déposé à la municipalité le 11 septembre 2014, par monsieur Mathieu Guimond, évaluateur agréé :

| <u>Valeurs imposables</u> | | | |
|-------------------------------|----------------------|-------|-------------|
| Terrains 73 709 400 | Bâtisses 112 086 900 | Total | 185 796 300 |
| <u>Valeurs non imposables</u> | | | |
| Terrains 2 320 900 | Bâtisses 9 674 800 | Total | 11 995 700 |
| <u>Valeurs Totales</u> | | | |
| Terrains 76 030 300 | Bâtisses 121 761 700 | Total | 197 792 000 |

5.8 Rencontre avec la firme comptable

Considérant le désir des membres du conseil de rencontrer la firme comptables Desaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l. qui fait la vérification comptable ainsi que les états financiers de la municipalité, dans le but de recevoir certaines informations principalement sur les états financiers 2013 de la municipalité, le directeur général a organisé une rencontre à huis clos qui aura lieu le 27 octobre prochain, à 19 h, au centre communautaire Charles-Henri Lapointe.

5.9 Rencontre d'information MRC des Chenaux

Suite à une invitation aux membres du conseil et directeur général provenant du CLD des Chenaux et de la MRC des Chenaux pour participer à une rencontre d'information – consultation concernant le Plan stratégique de développement de la MRC des Chenaux et du Plan de travail du Pacte rural de la MRC des Chenaux, le directeur général fera un rappel sur cette invitation vers la fin du mois d'octobre.

5.10 Séance extraordinaire 20 octobre 2014

Il y aura une séance extraordinaire le 20 octobre prochain, à 19 h 30 dans le but d'accorder le contrat pour les travaux d'aqueduc et égout sanitaire, secteur de la rue Gamelin.

6. Période de questions (15 minutes)

Des personnes posent des questions d'ordre général : rappel comptes de taxes, états financiers au 31 août 2014, règlement d'emprunt numéro 2003-219, réponses aux périodes de questions.

7. Urbanisme

7.1 Dérogation mineure 14-05

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 14-05, sur le lot 4 174 951, pour permettre l'érection d'un abri d'auto 10' x 38' de type à aire ouverte attaché à une résidence ne pouvant respecter les normes d'implantation d'un bâtiment accessoire relié à une résidence;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme par le procès-verbal du 30 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre et qu'une acceptation du voisin immédiat a été transmise à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2014-10-262

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure numéro 14-05.

Adoptée.

7.2 Dérogation mineure 14-06

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 14-06, sur le lot 4 175 891, pour permettre l'érection d'un bâtiment accessoire de type garage en partie dans une bande riveraine d'un petit ruisseau, mais à plus de 5 mètres de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme par le procès-verbal du 30 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera au-dessus du tuyau aqueduc qui dessert les contribuables jusqu'à la limite de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier suggère de passer un tuyau d'un pouce et demi dans le tuyau existant de deux pouces qui servira de gaine à l'autre tuyau;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse s'engage à payer les frais des travaux d'aqueduc, le plan de localisation et la servitude notariée;

EN CONSÉQUENCE,

2014-10-263

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Richard Cossette et résolu à la majorité d'accorder la dérogation mineure numéro 14-06 et d'autoriser la mairesse Diane Aubut et le directeur général et secrétaire-trésorier René Roy à signer les documents à cet effet devant notaire.

Adoptée.

7.3 PIIA – Enseigne simple face – 145, rue Du Tremblay

CONSIDÉRANT la demande au PIIA – Plan d'intégration et d'implantation architecturale sur les enseignes dans le but d'obtenir un permis municipal pour

le remplacement d'une enseigne d'identification pour un établissement de service (Centre de la petite enfance) «Flocons de rêves», situé au 145, rue Du Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE l'affiche est conforme à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

2014-10-264

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé.

Adoptée.

7.4 PIIA – Enseigne commerciale – 290, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la demande au PIIA – Plan d'intégration et d'implantation architecturale sur les enseignes dans le but d'obtenir un permis municipal pour l'implantation d'une enseigne identifiant le commerce «4 petits cochons», situé au 290, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes de ce nouveau commerce sont conformes à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

2014-10-265

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé.

Adoptée.

7.5 PIIA – Panneaux d'identification – zone WI-FI

CONSIDÉRANT la demande au PIIA – Plan d'intégration et d'implantation architecturale sur les enseignes dans le but d'obtenir un permis municipal pour l'installation de panneaux d'identification d'une zone WI-FI au centre du village de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage est conforme à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

2014-10-266

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé.

Adoptée.

8. Loisirs

8.1 Cours de danse cheerleading

CONSIDÉRANT la demande de la professeure de danse cheerleading pour que la municipalité lui paie les cours et le matériel en un seul versement;

2014-10-267

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de refuser la demande et que la municipalité lui remette l'argent reçu des inscriptions et qu'elle se charge elle-même de l'administration de cette activité.

Adoptée.

8.2 Cardio sur écran géant

CONSIDÉRANT la demande de la responsable du Cardio sur écran géant pour que la location de la salle du centre communautaire et de l'écran soit au même taux que les organismes à but non lucratif;

2014-10-268

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'accepter que le taux soit le même que les organismes à but non lucratif soit 5,92 \$, taxes incluses, et l'utilisation du projecteur à 5,92 \$, taxes incluses.

Adoptée.

9. Vidange de fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE les employés de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie sont en grève depuis le mois de mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint aux opérations et infrastructures de la régie a informé la municipalité en date du 12 septembre dernier que la vidange des fosses septiques prévue pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour cette année est suspendue;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a demandé des soumissions par invitation le 22 septembre dernier à quatre entreprises spécialisées dans le domaine;

CONSIDÉRANT QU'en date du 1^{er} octobre 2014, à 10 h, un seul soumissionnaire a répondu à la demande soit ABC environnement au coût de 156,55 \$ par fosse, taxes non incluses;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le montant demandé par fosse est jugé acceptable;

2014-10-269

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à ABC environnement tel que la soumission déposée et la vidange des fosses se fera entre le 20 et 24 octobre prochain et si nécessaire les 27 et 28 octobre 2014.

Adoptée.

10. Infrastructures d'égout

10.1 Annulation de l'avis de motion au règlement numéro 2014-340 décrétant un emprunt maximum de 400 000 \$ pour travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la rue Gamelin

2014-10-270

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'annuler l'avis de motion au règlement numéro 2014-340.

Adoptée.

10.2 Avis de motion au règlement numéro 2014-340 décrétant un emprunt maximum de 700 000 \$ pour travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la rue Gamelin

La conseillère Germaine Leboeuf donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement portant le numéro 2014-340 décrétant un emprunt maximum de 700 000 \$ pour travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la rue Gamelin.

11. Service incendie

11.1 Journée familiale portes ouvertes

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une journée familiale portes ouvertes organisée par le service d'incendie le 5 octobre dernier;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de crédits pour financer l'activité;

2014-10-271

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'autoriser les crédits au montant de 500 \$ pour cette activité.

Adoptée.

11.2 Nouveau pompier

2014-10-272

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyée par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Pascal Brouillette pompier volontaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et d'autoriser les crédits nécessaires d'environ 2 500 \$ pour l'achat d'équipement.

Adoptée.

12. Voirie

12.1 Servitude virée Île-du-Grand Ouest

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2013-11-304, la municipalité avait accepté la demande de dérogation mineure numéro 13-11 conditionnellement à l'engagement des propriétaires à céder un droit perpétuel pour une virée qui servira exclusivement dans le but de faciliter le déneigement, la cueillette des matières résiduelles et recycler à l'extrémité Ouest du chemin Île-du-Grand;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de servitude préparé par Me Guy Sylvestre, notaire est prêt à être signé par les parties;

2014-10-273

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse Diane Aubut et le directeur général et secrétaire-trésorier René Roy à signer le document à cet effet qui sera signé le 16 octobre prochain.

Adoptée.

12.2 Glissement de terrain

Le directeur général et secrétaire-trésorier donne de l'information concernant le dossier de glissement de terrain qui sera transmis aux ministères de la Sécurité publique et des Transports pour approbation, après approbation des plans la municipalité pourrait demander des soumissions pour faire exécuter les travaux.

13. Aqueduc ruisseau Gendron

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe que la majorité des travaux sont effectués et que les travaux pourraient être terminés vers le 11 octobre prochain.

14. Demande aux organismes

2014-10-274

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de demander à tous les organismes qui reçoivent des contributions financières de la municipalité de faire parvenir au plus tard le 31 octobre 2014, le montant souhaité pour l'année 2015 ainsi que leurs derniers états financiers et prévisions budgétaires 2015.

Adoptée.

15. Aréna

15.1 Renouvellement du protocole d'entente relatif aux frais d'inscription des utilisateurs de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour la saison 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente relatif aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna est échu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite renouveler l'entente pour une période d'un an, soit pour la saison 2014 et 2015 au montant de 270 \$ par utilisateur;

2014-10-275

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à faire parvenir le projet du protocole d'entente aux municipalités dont les jeunes utilisent l'aréna;

QUE la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les protocoles d'entente entre les municipalités qui ont accepté de s'impliquer financièrement aux frais d'opération de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

16. Politique de communication et médias sociaux

2014-10-276

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de communication et médias sociaux de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade en apportant une correction à l'article 2.3 soit d'enlever *en son nom personnel*.

Adoptée.

17. Rencontres

La mairesse Diane Aubut a déposé à la table du conseil la liste des rencontres prévues pour les mois d'octobre et novembre prochains.

18. Demandes

18.1 Fabrique Sainte-Anne-de-la-Pérade

2014-10-277 Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour un montant de 180 \$ pour un an concernant la commandite dans le feuillet paroissial de Sainte-Anne-de-la-Pérade, qui sera versé à la Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

18.2 Fondation Foyer La Pérade

2014-10-278 Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour un montant de 100 \$ à la Fondation Foyer La Pérade inc. suite à l'organisation d'un dîner spaghetti qui aura lieu, le dimanche 2 novembre prochain.

Adoptée.

18.3 Le Buisson Ardent

2014-10-279 Il est proposé par Nancy Benoît, appuyée par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour un montant de 400 \$ au Buisson Ardent pour la 30^e édition de la Fête des personnes seules qui aura lieu le 12 décembre prochain.

Adoptée.

18.4 Domaine seigneurial Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la demande du directeur général du Domaine seigneurial Sainte-Anne pour que la municipalité paie en entier un montant de 3 127,32 \$ pour des travaux extérieurs de la bâtisse du manoir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait inscrit un montant de 2 000 \$ dans les prévisions budgétaires 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'excédent a été causé par des constats qu'une partie du toit était pourrie;

2014-10-280 Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'accepter de payer le montant total de 3 127,32 \$ et d'informer le directeur général qu'il doit obligatoirement informer le conseil municipal lors de situation qui entraîne des montants supplémentaires pour exécuter des travaux.

Adoptée.

18.5 Installation de piscine sur le lot 5 015 159

Le directeur général informe qu'une lettre recommandée avec un avis d'infraction à la réglementation d'urbanisme «Installation d'une piscine hors terre sans certificat d'autorisation».

18.6 Appui au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

Cette demande a été lue.

18.7 Moisson Mauricie / Centre-du-Québec

Cette demande a été lue.

18.8 Société Parkinson du Québec

Cette demande a été lue.

18.9 Centraide Mauricie

Cette demande a été lue.

19. Autres sujets

Aucun.

20. Rapport de comité

La conseillère Nancy Benoît donne de l'information sur la journée porte ouverte organisée par les pompiers volontaires qui était bien organisée et tient à les remercier et les féliciter.

Le conseiller Adam Perreault donne de l'information concernant la politique familiale, d'une rencontre du comité administratif de la Société de développement économique, dont un souper-conférence qui aura lieu le 15 octobre prochain, des réunions des ressources humaines pour le remplacement du directeur général et secrétaire-trésorier qui prendra sa retraite ainsi que la nouvelle convention collective.

Le conseiller Steve Massicotte informe que la prochaine rencontre du comité des loisirs aura lieu mercredi 8 octobre.

La conseillère Germaine Leboeuf donne de l'information concernant une rencontre du comité administratif de la bibliothèque et du dépôt d'un plan de développement de la bibliothèque, d'un résumé des ateliers qu'elle a assisté lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui a eu lieu les 25, 26 et 27 septembre dernier.

La mairesse Diane Aubut fait un résumé de la rencontre régulière de la MRC des Chenaux qui a eu lieu le 15 octobre dernier, des ateliers qu'elle a assistés lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'une rencontre avec messieurs Pierre Robert et Serge Pinard du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

21. Période de questions (15 minutes)

Des personnes posent des questions d'ordre général : félicitations aux deux membres du conseil qui ont très bien résumé leur participation au congrès de la FQM, tableau indicateur de l'aréna, diminution importante de la contribution de la municipalité à la Société de développement économique pour l'année 2015, projet d'aqueduc et d'égout secteur rue Gamelin, l'augmentation du coût des travaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur rue Gamelin, si l'engagement du directeur général et secrétaire-trésorier a été fait.

22. Clôture de la séance

2014-10-281

L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Adam Perreault et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 21 h 06.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

René Roy
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse